

Rapport d'évaluation

Plan d'action AUDDICE BIODIVERSITE



Mai 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise AUDDICE BIODIVERSITE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

AUDDICE BIODIVERSITE			
Date d'adhésion au programme	04/06/2020	Date d'engagement dans le programme	25/05/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	10/01/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2019-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	05/2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Outre l'évaluation, le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider le dépôt d'un nouveau plan d'action puis rapport de suivi.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
II.1.4 Actions coups de cœur	9
III. Recommandations	10
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	10
III.1.1 Précision du plan d'action.....	10
III.1.2 Complément au plan d'action	10
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	10
IV. Synthèse des retours du jury	11

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	8 agences en France Siège social : Rue des Molettes 59286 Roost-Warendin
Secteurs d'activité	Depuis 1990, l'entreprise accompagne et conseille entreprises et territoires autour de problématique de préservation de la biodiversité, l'urbanisme, l'aménagement, les énergies renouvelables et l'industrie. L'entreprise se positionne sur une expertise globale des sujets de la transition écologique, économique, énergétique et solidaire.
Chiffre d'affaires	4 235 000 € en 2023
Nombre d'employés	plus de 140 employés
Site web de l'entreprise	https://auddice.com/

I.1 Engagements préexistants

Dans son activité de conseil, l'entreprise :

- A obtenu une reconnaissance en 2015 dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité avec son projet « Intégration de la biodiversité au sein d'une ZAC en activité ».
- S'est engagée pour la biodiversité à travers de nombreux aménagements de site (gestion de l'eau à la parcelle, aménagement d'une mare, plantation, verger, gestion différenciée des espaces verts, installation de nichoirs, d'hôtel à insectes et de pierriers, choix de parking végétalisé, marquage des surfaces vitrées, éclairage responsable) afin de créer des habitats en faveur de la biodiversité.

Concernant ses sites, l'entreprise :

- A labellisé la parcelle de son siège en « refuge LPO » et a mis en place des panneaux pédagogiques à l'intention de la sensibilisation à la biodiversité de ses employé·e·s, ses collaborateur·ice·s, clients et visiteur·euse·s
- Dans sa démarche RSE adoptée en 2008, Auddicé a inclus un axe stratégique « Réduire notre empreinte écologique ». Cet axe est alimenté par l'éco-conception de son siège social (géothermie, PV, gestion des eaux pluviales, valorisation de la biodiversité) et la labélisation HQE du site de l'agence Est, par des mesures de sobriété énergétique, d'une politique d'achats responsables, la possibilité de faire du télétravail, ou la participation des trophées de la mobilité.

Pour essayer, dans son axe « S'investir dans le développement local », Auddicé compte sur des collaborateur·ice·s engagé·e·s dans des mandats et des partenariats (CCI Grand Lille, CCI Nord de France, PALME, AFIE, UPGE, SFU, GMN...), sur l'intervention de collaborateur·ice·s dans des rencontres techniques et des colloques.

Auddicé a également rejoint en 2022 la communauté "Coq vert" lancée par Bpifrance, en partenariat avec l'ADEME et le ministère de la Transition écologique.

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

Auddicé identifie ses enjeux prioritaires comme suit :

- Changement d'usage des terres ;
- Pollution ;
- Changement climatique ;
- Pression sur les ressources naturelles et les habitats ;
- Espèces exotiques envahissantes ;
- Surexploitations des ressources naturelles ;
- Partage des connaissances.

L'entreprise prévoit ainsi de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des déplacements ;
- Continuer l'intégration de la biodiversité dans le bâti ainsi que l'aménagement des espaces verts en faveur de la biodiversité ;
- Continuer la sensibilisation à la biodiversité.

Points d'amélioration :

- *Compléter les enjeux de l'entreprise avec la maximisation de l'impact positifs sur la biodiversité des conseils assurés par l'entreprise auprès de ses clients. Cet enjeu est majeur aux regards des activités de l'entreprise.*

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre d'actions englobe plusieurs agences sur le territoire national, ainsi que les fonciers d'audicé (en amont et in situ) et principalement les communes d'implantation des fonciers de l'entreprise, ainsi que les communautés de communes associées.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	5		
Nombre d'actions cœur de métier	5	Nombre d'actions complémentaires	6

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Formalisation d'ici 2024 ou actualisation d'ici 2023 des plans de gestion des espaces verts des 8 agences et intégration de la biodiversité dans le bâti • 2. Utiliser au moins un indicateur pour mesurer et suivre l'empreinte biodiversité du groupe et identifier les actions de réduction d'ici 2024 • 3. Agir contre l'introduction accidentelle d'espèces exotiques envahissantes dès 2024 • 4. Ancrer l'intégration de la biodiversité dans tous nos métiers (paysage, urbanisme, environnement, mobilité) au travers de la formation dans le cadre de l'École des métiers audicé dès 2023 • 5. Lutter contre la pollution lumineuse sur nos éclairages extérieurs d'ici 2024
-------------------------------	--

Action complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Poursuivre en 2023-2028 l'accueil dans nos agences des étudiant-e-s pour découvrir nos métiers et les sensibiliser aux enjeux • 2. Développer à partir de 2024, tous les deux à trois ans, un maillage géographique d'agences • 3. Partager annuellement une part du résultat à des associations environnementales au travers du mécénat • 4. Intégrer chaque semestre un article sur la biodiversité dans notre lettre d'information « La Linotte » à l'ensemble des collaborateur-ric-e-s d'audicé • 5. Organisation tous les deux ans à partir de 2023 d'un séminaire pour les écologues du groupe pour échanger sur les bonnes pratiques de terrain et la gestion d'espaces naturels • 6. Structurer un axe stratégique biodiversité dans la politique RSE à partir de 2024
------------------------------	---

Observations

L'action complémentaire 6 se rapproche d'une action cœur de métier. Cependant elle est peu explicite et est très transversale rendant difficile son évaluation comme une action cœur de métier. Plus qu'une action il est judicieux pour l'entreprise d'expliquer ce point dans le pilotage de la mise en œuvre du plan d'action.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Dans son résumé du plan d'action l'entreprise indique 6 actions coeur de métier. Cependant, seulement 5 actions coeur de métiers sont précisées sur la plateforme.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

L'analyse détaillée selon les 9 critères d'évaluation est présentée dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable..2** de ce présent rapport

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise, est une PME basée à Roost-Warendin, accompagne depuis 1990 entreprises et territoires dans la transition écologique, économique et énergétique. Elle s'engage sur des projets intégrant biodiversité, urbanisme et énergies renouvelables. Elle mène des actions concrètes, telles que l'éco-conception de ses sites (géothermie, photovoltaïque, gestion des eaux) et l'aménagement favorisant la biodiversité (nichoirs, vergers, éclairage responsable). Son siège est labellisé "refuge LPO", et elle participe à des réseaux comme la communauté "Coq Vert".

L'entreprise dépend des écosystèmes pour l'approvisionnement en eau, biomasse, matériaux et fibres, ainsi que pour la régulation des impacts liés à ses activités (GES, pollution). Ses impacts directs restent limités, mais les déplacements thermiques constituent une source importante d'émissions. En aval, les projets de ses clients contribuent à l'artificialisation et aux émissions de carbone. Ses contributions positives reposent sur la séquence ERC et des plans de gestion écologique, mais restent principalement conformes à la réglementation.

Le plan d'action, sur 5 ans, inclut la gestion écologique des espaces verts, la mesure de l'empreinte biodiversité, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la réduction de la pollution lumineuse. Des actions complémentaires visent à sensibiliser, renforcer l'axe biodiversité dans la politique RSE et structurer le partage des bonnes pratiques. Des précisions sont nécessaires pour mieux évaluer les pressions sur les ressources et maximiser l'impact positif des conseils aux clients.

Les qualités du plan d'action sont :

- Les impacts et dépendances sont précisés à chaque étape de la chaîne de valeur (pollution, changement climatique, espèces envahissantes, etc.).
- Toutes les actions du plan d'action sont spécifiques à la biodiversité et permettent de répondre aux facteurs de pression de l'entreprise, notamment sur le changement d'usage des sols.
- L'entreprise a mis en place un processus de suivi et de gestion de son plan d'action, assuré par le responsable RSE de l'entreprise, et articulé aux outils métiers des collaborateurs. Le suivi est annuel et se traduit par un déploiement de procédures avec un caractère contraignant en termes de biodiversité (zéro artificialisation, revégétalisation, etc.).
- Toutes les actions cœur de métiers ont des indicateurs d'avancement.
- L'action 5 précise un objectif de 100% des agences avec un plan de gestion des luminaires en place.
- Le plan d'action s'inscrit dans la stratégie B Corp, Entreprise à mission.
- La majorité des actions cœur de métiers peuvent avoir un impact positif indirect sur la biodiversité (formation, sensibilisation, réduction des nuisances lumineuses).
- Le plan d'action est dimensionné par rapport aux moyens disponibles, et les objectifs sont atteignables.
- Le plan d'action est établi sur une durée de 5 ans, avec des objectifs atteignables.
- La direction de l'entreprise est impliquée régulièrement dans le suivi et la mise en œuvre du plan d'action.
- Les actions sont ajustées selon la faisabilité et les résultats mesurés.
- Parmi les actions cœur de métier, plusieurs sont déjà achevées ou réorientées avec une justification claire.
- Les premiers résultats mesurables contribuent à la réduction des pressions sur la biodiversité.

Les principaux points d'amélioration pour renforcer le plan d'action sont

- Préciser les facteurs de pressions que les actions 2 et 4 atténuent.
- Spécifier les objectifs chiffrés pour toutes les actions.
- Clarifier les méthodes et les moyens alloués pour l'évaluation.
- Impliquer davantage les clients qu'ils accompagnent et conseillent : les entreprises, les collectivités territoriales et les acteurs locaux et expliciter les conseils donnés.

Les principaux points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Proposer des indicateurs qui mesurent les résultats des actions.
- Expliciter les moyens de réduire les pressions sur les ressources naturelles et les pollutions.
- Proposer davantage d'actions à impact direct sur la biodiversité.

Les principaux points d'amélioration pour consolider l'exemplarité sont :

- Développer des actions complémentaires pour les mobilités douces et le télétravail.
- Spécifier le budget global nécessaire pour certaines actions.
- Présenter une synthèse claire des moyens affectés à chaque action.
- Documenter l'évolution des populations cibles ou des écosystèmes.

Pour renforcer l'efficacité et l'impact du plan d'action, il est recommandé de préciser des objectifs chiffrés pour chaque action, accompagnés d'indicateurs de suivi adaptés et mesurables. L'entreprise peut mobiliser les compétences internes pour élaborer ces outils et structurer un suivi des ressources allouées (humaines, financières, matérielles) afin d'assurer une traçabilité rigoureuse. Parallèlement, des efforts de sensibilisation des parties prenantes externes intensifiés et évalués maximiseraient l'impact global de l'entreprise en faveur de la biodiversité.

Le plan gagnerait à intégrer des actions systématiques en faveur de la biodiversité auprès des clients, tout en proposant des mesures concrètes pour réduire les pressions de ses propres activités (transport, ressources informatiques, gestion de l'eau). Enfin, un suivi précis des impacts sur la biodiversité, incluant le suivi d'espèces ou d'écosystèmes cibles, permettra d'ajuster les actions et de justifier les éventuelles réorientations.

II.1.4 Actions coups de cœur

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

Bien que n'étant pas une action en tant que telle, l'évolution de la démarche "partenaire local" du Conservatoire des Espaces Naturels, qui ouvre la possibilité aux entreprises de participer à des initiatives en faveur d'un site naturel (étude, chantier ou animation), a retenu notre attention.

De plus, une initiative particulièrement intéressante prévoit d'attribuer à chaque salarié un nombre de jours par an dédiés à des actions RSE, notamment dans le domaine de la biodiversité. Ces initiatives pourraient être intégrées au plan d'action biodiversité et devenir ainsi des actions à part entière.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Clarifier les objectifs chiffrés pour chaque action, en précisant l'ambition, les indicateurs de suivi et les résultats attendus.
- Construire des indicateurs de suivi *ad hoc* adaptés au plan d'action proposé par l'entreprise. Son activité de conseil en environnement indique que les collaborateurs ont les compétences pour définir en interne des indicateurs de suivi pertinents.
- Préciser les efforts de sensibilisation auprès des parties prenantes externes pour maximiser l'impact global.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Compléter les enjeux de l'entreprise en matière de biodiversité en précisant son rôle dans la sensibilisation et la définition de solutions en faveur de la biodiversité auprès de ses clients.
- Déployer les actions de contribution positive à la biodiversité dans l'ensemble des missions (systématisation de propositions d'actions de préservation des écosystèmes) en aval, auprès des clients et privilégier des actions multi-acteurs (notamment liens avec les territoires).
- Proposer des actions de réduction des pressions des activités de fonctionnement de l'entreprise (transport, matériel informatique, etc.).
- Ajouter une action en lien avec le facteur de pression sur la ressource en eau de l'entreprise.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Renforcement du suivi des actions :

- Formaliser un suivi des ressources allouées (humaines, financières, matérielles) afin d'assurer une meilleure traçabilité et d'ajuster les moyens si nécessaire.
- Intégrer des évaluations d'impact plus précises dans le cadre du suivi des actions, notamment par le suivi d'espèces cibles ou des écosystèmes locaux.
- Justifier les ajustements réalisés en fournissant les raisons des décalages ou réorientations.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications

RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations